

Philippe TOUCHET, Professeur de Philosophie en Premières Supérieures,
Lycée Gustave Monod Enghien-les-Bains.

Cours donné dans le cadre du Programme *Europe, Éducation, École*
Diffusé en visioconférence le 22/10/2018 et le 06/12/2018, de 10h10 à 12h00

En direct : <http://melies.ac-versailles.fr/projet-europe/visio/>

En différé : <http://www.projet-eee.eu> - <http://www.dailymotion.com/projeteee>

Programme 2018 – 2019 : <http://www.coin-philos.net/eee.18-19.prog.php>

Classé par thèmes : http://www.coin-philos.net/eee.13-14.cours_philo_en_ligne.php

Contact : europe.education.ecole@gmail.com

COMMENT L'INDIVIDU DEVIENT-IL CITOYEN HEGEL ET L'EFFECTIVITÉ DE LA RAISON

« Il y a deux sens au mot < sujet > : sujet soumis à l'autre par le contrôle et la dépendance, et sujet attaché à sa propre identité par la conscience ou la connaissance de soi. Dans les deux cas, ce mot suggère une forme de pouvoir qui subjugué et assujettit. »^[1]

« Le pouvoir ne s'exerce que sur des sujets libres, et en tant qu'ils sont libres — entendons par là des sujets individuels ou collectifs qui ont devant eux un champ de possibilité où plusieurs conduites, plusieurs réactions et divers modes de comportement peuvent prendre place. Là où les déterminations sont saturées, il n'y a pas de relation de pouvoir : l'esclavage n'est pas un rapport de pouvoir lorsque l'homme est aux fers (il s'agit alors d'un rapport physique de contrainte), mais justement lorsqu'il peut se déplacer et à la limite s'échapper. Il n'y a donc pas un face-à-face de pouvoir et de liberté, avec entre eux un rapport d'exclusion (partout où le pouvoir s'exerce, la liberté disparaît); mais un jeu beaucoup plus complexe : dans ce jeu la liberté va bien apparaître comme condition d'existence du pouvoir (à la fois son préalable, puisqu'il faut qu'il y ait de la liberté pour que le pouvoir s'exerce, et aussi son support permanent puisque, si elle se dérobaient entièrement au pouvoir qui s'exerce sur elle, celui-ci disparaîtrait du fait même et devrait se trouver un substitut dans la coercition pure et simple de la violence); mais elle apparaît aussi comme ce qui ne pourra que s'opposer à un exercice du pouvoir qui tend en fin de compte à la déterminer entièrement. »^[2]

« Il faudrait se tenir en paix avec l'effectivité. »^[3]

« La pensée politique hégélienne sait qu'elle est la pensée de soi de la politique qui, en se pensant comme philosophie, se rectifie et peut devenir une politique vraiment philosophique, une politique de la pensée, tant il est vrai que pour Hegel la réconciliation avec ce qui est n'a rien d'un quiétisme passif, mais reste un agir qui achève ce qu'il réfléchit. Dans l'être-chez-soi où l'esprit se réalise, l'Être s'accomplit en devenant le Soi, tout comme le Soi s'accomplit en devenant l'Être. »^[4]

INTRODUCTION

a. Le sujet et le pouvoir.

Dans le champ politique, la notion de sujet comporte une ambiguïté qui donne beaucoup à penser. Car si l'homme, en tant qu'individu est aussi un animal politique, au sens où il participe de la constitution de la communauté, et si cette communauté, une fois constituée, lui confère des droits, des reconnaissances, et un statut, on comprend que c'est par le moyen d'un pouvoir exercé sur lui dans sa différence [c'est-à-dire dans son individualité naturelle, et souvent contre elle] que la cité se fonde. Reconnu comme citoyen, avec ses prérogatives et ces droits, protégé dans son identité sociale par l'Etat, il doit, pour atteindre à ce statut, s'assujettir au pouvoir du souverain. L'individu ne devient citoyen que s'il devient sujet, au sens de la soumission à la puissance sociale, politique, morale de la communauté.

Dans le texte de Michel Foucault cité en référence, qui porte sur les rapports entre le sujet et le pouvoir, nous voyons comment se dresse, dans le champ social, une nouvelle voie de la subjectivité, celle de la sujétion au pouvoir. Le sujet politique étant celui qui se soumet au pouvoir, mais qui, par cette soumission, devient aussi sujet civil de ses droits propres. En s'assujettissant, il acquiert le rang d'un sujet politique, c'est-à-dire d'une personne reconnue dans certaines qualités juridiques et économiques. Mais, dans son analyse, Foucault fait une remarque d'une grande importance. La sujétion politique n'est pas une soumission à la coercition, à la contrainte, à la violence, comme c'est le cas dans l'esclavage. Cette sujétion appelle au contraire le consentement et l'action même du sujet, qui ne peut être soumis au pouvoir qu'à partir de sa liberté, et d'une certaine façon par sa liberté. « Le pouvoir ne s'exerce que sur des sujets libres, et en tant qu'ils sont libres » dit le texte. Avoir du pouvoir sur un sujet, c'est pouvoir déterminer et agir sur ses actions, en tant qu'elles sont indéterminées, qu'elles pourraient être autres, et notamment se rebeller contre le pouvoir ; mais ce n'est jamais le soumettre par la contrainte matérielle. Si le prince doit employer la contrainte pour soumettre l'individu social, c'est qu'il n'a pas de pouvoir sur lui, ou, du moins, pas assez de pouvoir. Si la liberté poussait son rejet du pouvoir jusqu'au bout, le pouvoir politique disparaîtrait, purement et simplement. La violence, c'est l'échec de l'emprise du pouvoir sur la liberté.

Par conséquent, le sujet politique n'est pas assujéti à un pouvoir transcendant, mais s'assujéti de lui-même, sur le mode du renoncement à se rebeller. Le pouvoir politique n'annule pas la liberté du sujet, mais au contraire la requiert, sur un mode négatif. L'individu doit consentir, pour devenir sujet politique, à renoncer à sa liberté naturelle ou morale. Il doit renoncer à son pouvoir individuel.

Foucault insiste cependant sur le fait qu'il ne s'agit pas là de penser une quelconque *servitude volontaire*. Le sujet politique ne se soumet pas, par un acte conscient, ou par un calcul de la raison, à la puissance publique, comme c'est le cas dans le *Contrat social*, où l'homme individuel et naturel s'aliène de lui-même à l'universalité de la volonté générale. Car une telle hypothèse théorique ne rendrait pas compte de la volonté politique de l'individu en tant qu'individu. L'hypothèse rousseauiste suppose que la raison politique gouverne déjà la conscience de l'individu contractant, qu'il a déjà renoncé à son individualité naturelle au moment où il adhère à la volonté générale et s'aliène à l'Etat. Qu'il est déjà raisonnable avant de reconnaître la rationalité du Contrat. Cette hypothèse est juste formellement, mais non empiriquement, car elle n'explique pas le préalable qui veut que l'individu doit renoncer, en tant qu'individu naturel, à son individualité concrète, à laquelle il est attaché par des liens qui ne relèvent pas de la raison. Comment, étant naturellement souverain de soi, en vertu de son corps et non de sa conscience, pourrait-il, spontanément, vouloir obéir et penser son existence au sein de l'universalité de l'aliénation, qui suppose de transcender son existence empirique concrète ? L'analyse de Foucault, si elle ne raisonne pas sur le plan de la rationalité politique, a, en

revanche, l'intérêt de rendre raison de la soumission politique en s'appuyant sur l'individu lui-même, dans son existence concrète de sujet.

Lorsqu'il soumet sa liberté aux différentes formes du pouvoir social, l'individu ne fait, en réalité, que se réaliser lui-même comme sujet concret. Il exerce, ce faisant, son action du sujet, en vue de lui-même. Mais, il y a là une forme d'inconscient à l'œuvre. En se soumettant au pouvoir de l'Etat, il croit se réaliser en tant qu'individu, réaliser sa subjectivité en lui donnant un statut empirique dans l'ordre social. Il devient, par exemple, propriétaire de sa maison. Il croit être seul à l'origine de cette détermination, et croit s'être fait propriétaire par la seule force de ses moyens empiriques. En réalité, il ne devient sujet en ce sens que par la relation de pouvoir, c'est-à-dire en vertu de sa soumission à l'Etat. C'est ce dernier qui le réalise comme sujet, et divisant la propriété publique collective en de multiples parcelles que l'on peut céder, c'est lui qui est la véritable origine de l'individualité matérielle du sujet.

La relation de pouvoir est antérieure à son existence d'individu et à son projet de subjectivité dans l'ordre social. Et c'est pourquoi sa liberté d'individu est une lutte à partir de l'ordre social, et non contre lui. C'est toute la notion d'individualité et de subjectivité qu'il faut repenser à partir de là et nous voyons poindre ici progressivement notre problème.

Il faut interroger cette nouvelle voie de la *subjectivité*. Car rien de tout cela, chez Foucault, ne relève d'une essence du pouvoir, pas plus d'ailleurs que d'une essence du sujet politique. L'analyse de Foucault se situe là dans le devenir historique, et nous livre une archéologie de l'Etat moderne. Mais si les formes modernes du pouvoir se fondent sur la soumission des sujets, la question de la constitution du sujet politique est ici posée dans un champ qui va au-delà du politique. Comment un sujet politique peut-il se constituer comme sujet, si son existence présuppose une relation originelle à un ordre politique qui lui soit antérieur ? S'agit-il d'une transformation du sujet par lui-même, et donc d'une politisation d'abord individuelle et immanente, ou relève-t-elle, au contraire, d'une action transcendante de l'ordre de la cité – ou de la société- sur l'individu ? Mais dans ce dernier cas, cette transformation ne serait plus d'un acte conscient du sujet, et pas même un acte politique. [Rappelons d'ailleurs qu'un pouvoir politique ne peut-être un pouvoir que s'il s'exerce sur les sujets qui le veulent, qui font de ce pouvoir, en quelque sorte, leur finalité subjective, que si leur soumission à l'Etat est en réalité leur volonté libre de sujet « en tant que sujets libres »]. Quel pouvoir sur soi le sujet politique a-t-il au moment où il veut adhérer à la puissance de l'Etat ? Peut-être aucun ? Le sujet moral est peut-être purement extérieur et transcendant à l'ordre politique. Contraint certes de vivre parmi ses semblables, l'homme ne deviendrait sujet qu'en soi, dans sa distance radicale de conscience, et ne pourrait adhérer à l'ordre de la cité que par acte irrationnel, empirique mais nécessaire de soumission ?

[1] Foucault, *Dits et Ecrits*, Tome II, éditions Quarto Gallimard, Article, Le sujet et le pouvoir, Paris, 2001, p. 1047.

[2] *Ibidem*, p. 1058.

[3] Hegel, *Préface aux Principes de la philosophie du droit*, trad. Kervégan, Éditions PUF, Paris, 1998, p. 87.

[4] Bernard Bourgeois, *La Pensée politique de Hegel*, Éditions PUF, Paris, 1969, p. 86.